

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE
Accusé de réception
Reçu le 26/7/25
Identifiant de l'Acte :
202500340 20250726 25-12-25-AR



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

À MADAME CHRYSTÈLE LINARES

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE ;

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 26 juillet 2025 ;

VU les délibérations n°2025_069, n°2025_70 et n°2025_071 en date du 26 juillet 2025 portant sur l'élection du maire et l'élection des adjoints ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Madame Chrystèle LINARES, Adjointe au maire, est **délégée à l'environnement et au développement durable**.

ARTICLE 2 – Délégation de fonction et de signature est donnée pour les affaires visées à l'article 1^{er} à Madame Chrystèle LINARES, sous notre surveillance et notre responsabilité.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et ampliation sera adressée à la Représentante de l'État dans le département ainsi qu'au Procureur de la République. Le présent arrêté sera également notifié à l'intéressée.

Caluire et Cuire, le 26 juillet 2025
Le Maire,


Bastien JOINT

